

**DELIBERATION N° 2000/01-06 - MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS ET  
CREATIONS DE POSTES**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée que suite à des départs en retraite, il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des postes de travail (un poste d'agent d'entretien qualifié à 39 h hebdomadaire et un poste d'agent d'entretien qualifié à 35 h 30 hebdomadaire).

Il propose de supprimer le poste d'agent d'entretien qualifié à 39 h et de modifier le poste d'agent d'entretien qualifié à 35 h 30.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 24 Janvier 2000,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent d'entretien qualifié à 39 h hebdomadaire,
- de supprimer le poste d'agent d'entretien qualifié à 35 h 30 hebdomadaire et de créer simultanément deux postes d'agent d'entretien à 19 h 30 hebdomadaire, à compter du 1er février 2000,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2000.